



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 72179

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur la productivité du travail. Dans le rapport du 7 novembre 2014 sur la « Transformation numérique de l'économie », Philippe Lemoine, président du Forum d'action modernités et président de la Fondation Internet nouvelle génération, recommande de mettre en place des formations au numérique pour les commerçants et les artisans de proximité. Par conséquent il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La transformation de l'économie par le numérique bouleverse en profondeur l'organisation et le fonctionnement de nombreux secteurs d'activité (tourisme, médias, assurance, commerce, etc.). Facteur de croissance et de création d'emplois, l'innovation disruptive par le numérique constitue une opportunité pour de très nombreuses entreprises de tirer leur épingle du jeu. Ainsi, les entreprises les plus matures dans leur transformation numérique ont eu une croissance 6 fois plus élevée que les entreprises les plus en retard (source : Roland Berger). Si, comme le souligne Philippe Lemoine dans son rapport, les françaises et les français ont un usage des outils et solutions numériques comparable à celui des pays les plus avancés, les entreprises françaises, et en particulier les très petites entreprises (TPE) et PME accusent parfois un certain retard. Lancé par le Gouvernement en novembre 2012, le programme Transition numérique vise précisément à accélérer la transformation numérique des TPE et PME, entreprises qui ne disposent souvent pas de personnel dédié à la mise en place d'une stratégie numérique. Pour accompagner ces TPE et PME, le programme s'appuie en priorité sur les réseaux de proximité présents aux côtés des entreprises : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat, offices de tourisme, centres de gestion agréés, cyberbases et espaces publics numériques, etc. Au contact des chefs d'entreprises, les conseillers numériques de ces différents réseaux ont un rôle clé à jouer. Le programme Transition numérique permet de mettre ces conseillers en réseaux (autour notamment de centres de ressources référents identifiés dans chaque région) et de leur proposer des contenus pédagogiques réalisés notamment par les partenaires privés du programme réunis au sein de l'association Transition numérique plus. Depuis son lancement fin 2012, le programme a mis en place : - 22 centres de ressources référents identifiés dans les différentes régions métropolitaines (et un centre récemment identifié à La Réunion) ; - près de 1 000 conseillers mobilisés dans les différents réseaux partenaires : chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat, offices de tourisme, centres de gestion agréés, espaces publics numériques, etc. ; - plus de 50 webinars ont été proposés par les 100 partenaires industriels rassemblés dans l'association Transition numérique plus qui apportent leur vision professionnelle sur la transformation numérique ; - une formation mise en place par le centre d'études et de formation des assistants techniques du commerce, des services et du tourisme (CEFAC) qui doit, demain, décerner un diplôme reconnu de conseiller au numérique ; - des collaborations engagées avec l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la délégation interministérielle à l'intelligence économique ou encore l'agence française pour le nommage d'internet en coopération (AFNIC), etc. En 2015, la

dynamique engagée autour des centres de ressources, de l'association Transition numérique plus et des autres partenaires du programme, doit être amplifiée. Lors des rencontres nationales qui se sont tenues le 10 décembre 2014 à Bercy, le président de l'association des régions de France et la ministre chargée du numérique ont fixé un objectif de mise en place de stratégies régionales sur la transition numérique d'ici à l'été 2015. Ces stratégies pourraient s'inscrire dans le cadre des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Comme le souligne Philippe Lemoine dans son rapport, l'accent doit également être mis sur la formation professionnelle, notamment pour les commerçants et artisans de proximité. Les centres de ressources identifiés dans le cadre du programme Transition numérique disposent souvent des compétences pour accompagner les TPE (diagnostics, formations, premiers accompagnements, mise en relation avec des prestataires privés, etc.). La mobilisation des fonds de la formation professionnelle permet de faciliter l'accès à ces ressources pour les employés des TPE. En 2013-2014, 3 centres de ressources ont mis en place des partenariats avec AGEFOS PME et OPCALIA pour proposer des formations aux entreprises sur le thème du numérique : l'Echangeur PME Ile-de-France (74 diagnostics et 150 journées de formation réalisés), la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (accent mis sur le tourisme), Cybermassif (Auvergne). La généralisation de telles formations au numérique, notamment pour les commerçants et artisans, doit accélérer, demain, la transformation numérique des entreprises. Elle passe par une mobilisation, dans chaque région et sur chaque branche, des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), qui pourront notamment s'appuyer sur les centres de ressources du programme Transition numérique et le réseau des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72179

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10798

Réponse publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1375